



Appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet d'audit

1. Introduction

Si Jeunesse Savait, Association des jeunes féministes de la République démocratique du Congo est une association sans but lucratif, apolitique et n'appartenant à aucune obédience religieuse. Créée en 2001, elle compte à ce jour 30 membres effectifs et elle bâtit le leadership de tous les adolescents et jeunes en particulier les filles et les minorités sexuelles dans 3 domaines à savoir :

- l'usage et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- les droits sexuels et reproductifs ;
- l'entreprenariat

Elle a pour mission et objectif la promotion et la protection des droits humains, la réalisation des études et des recherches, l'offre des services, le renforcement des capacités, et assurer l'autonomisation financière de tous adolescents et jeunes en particulier, les filles et des minorités sexuelles, puis promouvoir et renforcer un leadership fort de ces personnes pour qu'elles puissent parler pour elles-mêmes, en leur nom, dans leur propre environnement.

C'est appel d'offre est faite dans le but de se conformer aux exigences particulières de certains partenariats établies, les closes des subventions reçus, mais aussi pour mieux appréhender la qualité de sa gestion et contrôle interne, son degré de transparence, son organisation, ses capacités financières.

En effet, SJS veut par cet appel, rassembler les prix compétitifs sur base des capacités techniques et qualitatives des prestataires pour effectuer un service d'audit externe dans le cadre de son organisation structurelle, la suite de la mise en œuvre de ses différents projets et activités en rapport avec la santé de la reproduction géré au cours de l'année 2019 à hauteur de 365 725.62 dont les détails sont repris dans le TDR et serait donné en réponses par mail à tous les soumissionnaires intéressés en envoyant la demande à coordinantion@mwasi.com ; copié agathe@mwasi.com et richine@mwasi.com .

2.Objectif de l'audit financier :

L'objectif de l'audit externe des états financiers de **Si Jeunesse Savait** (SJS) est d'auditer le rapport financier de la structure et l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle conforme aux normes sur sa situation financière à la clôture des différents projets de 2019 lui soumis pour exécution ainsi que sur l'utilisation des fonds reçus, les cotisations perçues, et les dépenses effectuées pour la période de

premier janvier 2019 au 31 décembre 2019, et établir les bilans de l'organisation pour les périodes de 2016, 2017, 2018 et 2019.

L'auditeur devrait examiner s'il existe une documentation pour tous les couts engagés; suivre si SJS a mis en œuvre toutes les recommandations du précédent audit et savoir s'elle respecte les règles et règlementation sur les taxes et les frais de sécurité sociale.

3. Étendue de l'Audit

L'audit externe doit être mené en conformité avec les normes internationales d'audit. Il sied de noter que l'Association sans but lucratif SJS fait l'objet d'audit à la fin de chaque exercice dont celui effectué l'année précédente. Il est donc important que les auditeurs s'assurent ainsi qu'examinent attentivement tous les soldes d'ouvertures à partir de l'exercice janvier 2019 jusqu'en décembre 2019.

L'audit sera exécuté en totalité à Kinshasa (RDCongo) au siège de SJS, situé au n° 08, avenue Bamboma, Q/ Bisengo, C/ Bandaluga ;

L'administratrice en charge de la logistique et des finances ainsi que la comptable se tiendront à la disposition des auditeurs.

4. Informations devant être fournies par Si Jeunesse Savait (SJS)

SJS préparera et mettra à la disposition des auditeurs dès leur arrivée ses états financiers en conformité avec les normes comptable du moins pour ceux encore disponibles et devra justifier éventuellement l'absence d'autres documents. Ainsi, pour la période considérée, SJS devra fournir aux auditeurs les documents nécessaires et permettra aux auditeurs l'accès à tous les documents intéressant la mission ainsi qu'aux correspondances et à toutes autres informations, qui seront jugées nécessaires relative à Si Jeunesse Savait (SJS), durant la période considérée.

5. Opinion d'audit

L'auditeur externe doit exprimer une opinion à qui de droit sur les états financiers et le système de fonctionnement de l'Association conformément aux normes internationales d'audit.

6. Qualifications, expérience et composition de l'équipe

L'équipe d'auditeurs devra répondre aux critères décrits ci-dessous.

Composition de l'équipe

L'équipe d'auditeurs nécessaires pour la réalisation de cette mission sera composée d'un auditeur de catégorie 1, assumant la responsabilité finale de l'audit, et d'un auditeur de catégorie 2, disposant des qualifications et de l'expérience exposées ci-dessous.

L'associé, ou toute autre personne assumant une fonction similaire à celle d'un associé, est la personne du cabinet d'audit qui est responsable de l'audit et de sa réalisation, ainsi que du rapport établi au nom du cabinet. Il/elle jouit de l'autorité nécessaire conférée par un organisme professionnel, juridique ou réglementaire et est autorisé à certifier les comptes en vertu de la législation du pays dans lequel le cabinet d'audit est enregistré. Il/elle prestera trois jours de travail dans le cadre de la mission d'audit sur le terrain et sera ensuite responsable de la rédaction des rapports intermédiaire et final.

Auditeur Assistant

L'auditeur assistant doit justifier d'un minimum de 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit statutaire. Il/elle prestera quatre jours maximum de travail sur le terrain et participera ensuite à la rédaction des rapports intermédiaire et final.

Curriculum vitae

Le cabinet d'audit fournira à SJS le C.V. des personnes du cabinet d'audit qui est responsable de l'audit et de la signature du rapport, accompagné du C.V. de l'auditeur assistant.

Les C.V. contiendront des informations utiles relatives aux types d'audits réalisés par les membres de l'équipe, attestant de leurs aptitudes et de leur capacité à entreprendre l'audit, ainsi que des informations détaillées concernant toute expérience particulière digne d'intérêt.

7. Normes et orientations

L'audit financier requis par le présent appel et les TDR est régi par l'IFAC pour les missions d'assurance, notamment par les normes relatives aux missions d'audit ou d'examen limité des informations financières historiques, appliquées dans le contexte des audits de conformité. L'auditeur procédera à cet audit financier dans le respect des présents TDR et en conformité avec :

- le *code de déontologie de la profession comptable*, publié par l'IFAC sous le titre anglais «*Code of Ethics for Professional Accountants*», notamment les principes d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance, de compétence et de diligence professionnelles, de confidentialité, de comportement professionnel et de normes techniques ;
- les *normes internationales d'audit (ISA)* dans la mesure où ces normes peuvent être appliquées utilement pour les besoins du présent audit financier et dans le contexte spécifique de conformité.

11. Honoraires

Le cabinet des auditeurs doit soumettre une offre financière pour cette mission sous pli séparé.

12. Dépôt et dates limites

L'offre technique et l'offre financière devront être soumises à la Directrice exécutive de l'Association **Si Jeunesse Savait** avant le 03/04/2020.

Toutes les offres ainsi que la correspondance doivent être adressées à :

Si Jeunesse Savait au n° 08, avenue Bamboma, Q/ Bisengo, C/ Bandaluga

E-mail : coordination@mwasi.com avec copie pour agathe@mwasi.com